

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE n°189/2023/VOI

OBJET : Réservation de stationnement.

Le Maire d'OSNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-28 et L 2213-2,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R211-25 et suivants, R417-10 et suivants,

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes,

VU la demande du Conseil Départemental du Val d'Oise reçue le 28 mars 2023 afin d'effectuer des diagnostics archéologiques au niveau de la ZAC Demi-Lieue à Osny,

CONSIDERANT que le stationnement doit être réglementé afin d'assurer le bon déroulement de cette opération,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Du dimanche 2 avril 2023 à partir de 20h jusqu'au mercredi 12 avril 2023 20h, 10 places de stationnement seront réservées sur le parking rue Christian Léon, du côté de la rue de Livilliers à Osny.

ARTICLE 2 :

Les véhicules en stationnement irrégulier pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 3 :

Les panneaux indiquant ces restrictions seront apposés par le pétitionnaire, le Conseil Départemental du Val d'Oise, SDAVO, 68 avenue du Général Schmitz 95300 PONTOISE.

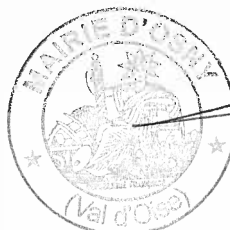
ARTICLE 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux. Les sanctions applicables sont définies dans les articles R413-14 et R413-14.1 du Code de la route. Si nécessaire, les procès verbaux de l'infraction seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de CERGY, le Chef de la police Municipale et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 28 mars 2023



Jean-Michel LEVESQUE,


Maire.